**Mme Roberta Metsola**

**Présidente du Parlement européen**

**Parlement européen**

**Louise WEISS**

**T150031, av. du Président Schuman**

**CS 91024**

**67070 Strasbourg Cedex France**

Par mail à president@ep.europa.eu

Madame la Présidente,

Je tiens à vous exprimer mes vives préoccupations concernant la persistance de la peine de mort dans un monde majoritairement abolitionniste. Cette pratique est assimilable à une forme de torture qui prend différentes facettes, de la condamnation à l’exécution.

Alors que la peine de mort est actuellement tolérée par des normes de droit international et que la torture est totalement interdite, il est de plus en plus évident que la peine de mort est intrinsèquement incompatible avec l’interdiction

de la torture.

A l’occasion de la 21ème journée mondiale contre la peine de mort, je vous demande avec insistance d’inviter le Parlement européen à reconnaitre la peine de mort comme acte de torture, interdit selon l’article 3 de la Convention européenne des droits de l’Homme.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l’expression de ma très haute considération.

NOM :

ADRESSE :

DATE ET SIGNATURE :